

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 5^e réunion de l'année 2021 du **comité exécutif** du Cégep de Rimouski, tenue le **jeudi 11 mars 2021, à 16h**, en visioconférence Zoom, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier (président)
M. Raymond Lacroix
Mme Janice Lemoignan
Mme Jocelynn Meadows
M. Michel Pineault (retard)

ABSENCE

M. Philippe Saindon

21-05.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

21-05.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

21-05.03 CÉGEP - AILE J / RÉFECTION MAJEURE – PHASE 1 (PISCINE - BASSIN ET PLAGE) ET IMQ – AILE E / RÉFECTION DU BASSIN DE PLONGÉE ET LOCAUX ANNEXES / CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, explique la situation aux membres du comité exécutif qu'une étude d'expertise réalisée durant l'automne 2019 par la firme professionnelle «Proulx et Savard - Architectes» a permis de constater que des travaux de réfection majeurs sont nécessaires pour ce qui est du pavillon de l'éducation physique et des sports (PEPS) du Cégep (à noter que cette aile, construite en 1979, a en effet un indice de vétusté de 27,8 % (cote d'état «D», à la limite du «E») selon la dernière mouture du plan annuel de gestion des investissements (PAGI) du ministère de l'Enseignement supérieur (MES)). Selon cette étude, il serait possible de profiter de l'occasion que représentent ces travaux pour optimiser de même que pour redynamiser les espaces de l'endroit. Un bris majeur de la piscine en août 2019 a d'ailleurs démontré cet état de vétusté. Il est dès maintenant nécessaire de commencer la réalisation de travaux de réfection à l'aile J, limités dans un premier temps à la piscine et à ses équipements, pour un projet global de réfection qui s'étalerait sur les années à venir, en conformité avec la planification décennale des investissements du Cégep soumise au MES en novembre dernier.

Une seconde étude, réalisée également durant l'automne 2019 par la même firme, a permis de constater que des travaux de réfection majeurs s'avèrent nécessaires à l'Institut maritime du Québec pour ce qui est du bassin de plongée de l'endroit, d'accessoires associés et de certains locaux connexes principalement utilisés dans le cadre du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en Plongée professionnelle, pour la reconnaissance des acquis et des compétences de la Formation continue de même que pour des formations en évacuation destinées à des sous-mariniers militaires.

Étant donné la nature des interventions nécessaires dans le cadre des dossiers décrits dans les deux (2) paragraphes qui précèdent, le Collège a choisi de regrouper les travaux requis dans un seul et unique appel d'offres de manière à permettre une économie d'échelle en ce qui a trait à la facture à anticiper et rendre le contrat plus attrayant pour attirer de potentiels soumissionnaires.

Les travaux requis pour rencontrer les objectifs ci-dessus mentionnés consistent principalement à la réalisation des interventions suivantes :

- Travaux de démolition divers;
- Réparation et réfection des dalles et des parois de béton inhérentes aux bassins aquatiques;
- Réfection de céramique / bassin & plage (Cégep);
- Fourniture et installation d'un système préfabriqué de parois de bassin aquatique (Cégep);
- Réfection générale en plomberie;
- Réfection des systèmes de filtration et de traitement de l'eau;
- Réfection des équipements et accessoires de piscine;
- Réfection de gradins et de garde-corps (Cégep);
- Travaux électriques divers (éclairage, réseau de distribution, alarme-incendie, etc.);
- Travaux de ventilation divers;
- Réfection de toiture (IMQ);
- Travaux architecturaux divers (réfection de cloisons, de planchers, de plafonds, de peinture, de portes, de cloisons vitrées, etc.).

À la suite d'un appel de candidatures publiques pour le choix de professionnels, les firmes montréalaises Poirier Fontaine Architectes Inc. (spécialité Architecture) et GBI (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires pour le projet.

Les coûts relatifs aux travaux en question ont été estimés à 4 630 467 \$, soit 3 070 407 \$ pour la partie «PEPS» et 1 560 060 \$ pour la partie «IMQ» (toutes taxes incluses), et seront payés ainsi : pour la partie «PEPS», à partir d'une enveloppe ad hoc de 2 304 800 \$ issue d'assouplissements de l'entente bilatérale intégrée (EBI) convenus le 3 mars 2021 entre le gouvernement fédéral et le Québec, pour la partie « IMQ », à partir d'une enveloppe ad hoc de 750 000 \$ issue d'une convention d'aide financière spécifique à la réfection du bassin de plongée de l'IMQ et pour le reste du solde des deux (2) projets, à même l'enveloppe de résorption du déficit d'entretien du Collège. À noter que pour répondre aux exigences du programme EBI, le Collège doit répondre à deux (2) critères d'admissibilité des projets financés : le début des travaux de construction (mobilisation de l'entrepreneur) doit se faire avant le 30 septembre 2021 et le certificat de réception provisoire des travaux de construction doit être obtenu avant le 31 décembre 2021.

Après la publication de l'appel d'offres public pour ce projet le 26 janvier 2021, sept (7) entrepreneurs généraux ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec (Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec), Construction Albert inc. (Rimouski, Québec), Construction Béton 4 Saisons inc. (Saint-Arsène, Québec), Construction Deric inc. (Québec, Québec), Construction Paul Morneau (Rimouski, Québec), LFG Construction (Carleton-sur-Mer, Québec) et Tro-Chânes inc. (Québec, Québec)). Par la suite, quatre (4) d'entre eux et plusieurs sous-traitants se sont présentés pour une visite des soumissionnaires le 9 février dernier.

Subséquentement, quatre (4) entrepreneurs généraux ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux. Il s'agit de :

1. CB4S inc. (Saint-Arsène, Québec) au montant total de 4 483 132,42 \$ (toutes taxes incluses);
2. Tro-Chaine inc. (Québec, Québec) au montant total de 4 597 770,92 \$ (toutes taxes incluses);
3. Technipro BSL inc. (Rimouski, Québec) au montant total de 4 672 584,00 \$ (toutes taxes incluses);
4. LFG construction inc. (Carleton-sur-Mer, Québec) au montant total de 4 865 627,03 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise CB4S inc. (Saint-Arsène, Québec) est la plus basse et qu'elle est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection majeurs pour ce qui est du bassin et de la plage de la piscine de l'aile J du Cégep de Rimouski de même que du bassin de plongée et de locaux annexes de l'Institut maritime du Québec à l'entreprise CB4S inc. (Saint-Arsène, Québec) pour un montant total de 4 483 132,42 \$ (toutes taxes incluses).

21-05.04 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 16 h 10.